

Le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique : Comment les gouvernements locaux et régionaux peuvent-ils en tirer parti ?

Prise de position

PLATFORMA

PLATFORMA – le réseau des gouvernements locaux et régionaux pour la coopération au développement entre l'Europe et les pays partenaires – lance un appel à l'Union européenne et à ses États membres afin qu'ils adoptent les recommandations suivantes en vue du déploiement des activités du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique et du rapport du Parlement européen sur ce sujet à paraître prochainement.

Messages clefs

- Ancrer l'appropriation locale dans des statuts, afin de garantir la réalisation effective des objectifs ;
- Le Parlement européen doit être habilité à surveiller la réalisation des projets financés par le Fonds fiduciaire ;
- Intégrer la coopération décentralisée en tant que modalité dans le Fonds fiduciaire ;
- Le Fonds fiduciaire ne doit pas utiliser les sources de la coopération au développement pour la réalisation de projets dédiés à la sécurité.

Récit

- **Ancrer l'appropriation locale dans les statuts, afin de garantir la réalisation effective des objectifs**

L'objectif déclaré du Fonds fiduciaire, à savoir garantir l'appropriation locale en consultant les autorités locales sur les priorités et les projets soumis, représente un élément positif. Toutefois, certaines questions restent à éclaircir concernant cette implication. Cette consultation sera-t-elle menée sur une base *ad hoc*, ou sera-t-elle formalisée dans les statuts du Fonds fiduciaire ? Les autorités locales seront-elles admises aux réunions du conseil d'administration et du comité opérationnel ? Cette consultation sera-t-elle limitée à la phase de conception, ou étendue à la mise en œuvre du projet ? De l'avis de PLATFORMA, les GLR, à travers leurs associations nationales, doivent siéger dans les comités opérationnels des pays concernés, afin de prendre véritablement part aux discussions pendant toute la durée du programme.

Parmi les quatre objectifs du Fonds fiduciaire cités dans le Document d'orientation stratégique, trois font partie des responsabilités des GLR, à savoir :

- Développer les opportunités économiques et d'emploi (Objectif 1)

Le développement économique comporte une dimension locale considérable en raison du poids que représentent les entreprises petites et moyennes en tant que contributeurs importants à l'activité économique et à l'emploi dans un grand nombre de pays tiers. Les politiques des autorités locales à l'égard des entreprises locales peuvent jouer un rôle de levier significatif pour inciter l'investissement, surtout si les conditions préalables suivantes sont réunies : sécurité de la propriété et prévisibilité, aménagement du territoire et plans d'occupation des sols cohérents, administrations transparentes et responsables, décentralisation fiscale et administrative, politiques d'achats sur place et accès aux marchés locaux. Par conséquent, apporter du soutien aux petites et moyennes entreprises dans les pays partenaires doit compter parmi les priorités du Fonds Fiduciaire.

- Renforcer la capacité des communautés à subvenir elles-mêmes à leurs besoins (résilience), notamment celle des plus vulnérables, des réfugiés et des populations déplacées (Objectif 2)

Les GLR sont en première ligne lorsqu'il s'agit de réduire la vulnérabilité des populations affectées par les crises et d'augmenter leur capacité à subvenir elles-mêmes à leurs besoins, en améliorant la prestation de services – notamment éducatifs et sanitaires –, en réhabilitant les quartiers insalubres et les zones urbaines défavorisées et en concevant des stratégies urbaines participatives et intégrées. Malheureusement, le document d'orientation stratégique ne fait pas assez ressortir la dimension environnementale de la résilience. Afin de pouvoir réaliser cet objectif, le Fonds Fiduciaire a besoin de soutenir des projets au niveau local visant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, une cause importante de déplacement dans le continent. C'est là un domaine où les GLR européens, forts de leur engagement en matière de changement climatique, démontré par des initiatives comme la Convention des Maires et Mayors Adapt, sont à même de guider efficacement les GLR dans les pays partenaires.

- Améliorer la gouvernance et la prévention des conflits et diminuer les déplacements des populations et la migration irrégulière (Objectif 4)

Malheureusement, le document d'orientation stratégique ne fait aucune mention de la décentralisation. Le soutien de projets favorisant la décentralisation doit être, selon PLATFORMA, une priorité dans la lutte contre les causes profondes de la migration en Afrique. Un cadre décentralisateur performant, doté de responsabilités et de pouvoirs essentiels et clairs et bénéficiant des ressources financières correspondantes garantit que les gouvernements locaux et régionaux sont en mesure de faire face à leurs responsabilités, parmi lesquelles la réception des réfugiés, et de fournir diligemment des services de base efficaces. Ce cadre est aussi une précondition importante pour que les GLR puissent promouvoir l'autosuffisance des réfugiés et son intégration dans les communautés d'accueil. Qui plus est, la décentralisation est aussi pour les leaders politiques un moyen de lutter contre la corruption, car elle augmente la capacité du gouvernement de fournir des services, tout en améliorant la transparence et la responsabilisation face à l'électorat local.

➤ **Le Parlement européen doit être habilité à contrôler la mise en œuvre des projets financés**

Les activités du Fonds fiduciaire doivent être mises en œuvre de la manière la plus transparente possible. Jusqu'ici, le processus conduisant à sa création était dominé par le Conseil et la Commission, sans que le Parlement européen, les gouvernements locaux et régionaux ou la société civile y aient été associés de façon notable. Étant donné la légitimité démocratique du Parlement, il est essentiel de l'impliquer autant que possible dans ce contrôle ; par exemple par le biais de rapports réguliers de la Commission européenne au Comité de Développement. Par ailleurs, les informations sur les projets

financés par le Fonds fiduciaire devraient être rendus accessibles au grand public, y compris aux gouvernements locaux et régionaux, aux organisations de la société civile et à d'autres acteurs.

➤ **Intégrer la coopération décentralisée en tant que modalité dans le Fonds fiduciaire**

Le financement de partenariats de ville à ville ou de région à région peut aider à atteindre les objectifs du Fonds fiduciaire. Les GLR européens sont en mesure d'apporter une assistance précieuse aux GLR dans les pays ciblés d'Afrique qui sont confrontés au triple challenge de créer des emplois, construire une résilience et améliorer la gouvernance. Il s'ensuit que le Fonds fiduciaire doit inclure la coopération décentralisée parmi les moyens pour réaliser ses programmes.

Ces partenariats ont un impact positif sur la gouvernance démocratique et la cohésion sociale au niveau local, ce qui, comme mentionné précédemment, contribue à la création de conditions favorables à la paix et la sécurité. A cela s'ajoute le fait que la coopération de ville à ville et de région à région conduit à l'appropriation par les gouvernements locaux et les populations locales des programmes mis en œuvre sur leurs territoires, ce qui constitue l'un des principaux objectifs du Fonds fiduciaire.

➤ **Le Fonds fiduciaire ne doit pas utiliser les sources de la coopération au développement pour la réalisation de projets dédiés à la sécurité**

Le Fonds fiduciaire ne doit pas utiliser les financements du Fonds européen de développement ou d'autres sources de l'Aide publique au développement réservées à la coopération au développement, aux projets dédiés à des objectifs sécuritaires, comme le renforcement de capacités pour la gestion et le contrôle des frontières. Cette utilisation abusive de la coopération au développement constituerait un précédent dangereux pour l'avenir de l'aide européenne au développement, d'ores et déjà minée par la réticence des États membres à réaliser l'objectif d'affecter 0,7% de leur PIB à l'aide publique au développement.

En ce qui concerne les projets dédiés à la sécurité financés aux termes de l'objectif d'une meilleure gestion de la migration du Fonds fiduciaire, ceux-ci doivent toujours respecter la cohérence des politiques en vue d'un développement durable, afin de garantir leur compatibilité avec les efforts déployés à travers la coopération au développement dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Historique

Les gouvernements locaux et régionaux (GLR) sont des acteurs essentiels en matière de développement, de gouvernance démocratique ainsi que pour la paix et la sécurité. Ils ont été progressivement reconnus par l'Union européenne¹ ² et les Nations unies³ dans leur rôle d'acteurs majeurs pour le développement – d'ores et déjà, des milliers de villes et régions européennes réalisent des projets en coopération avec les villes et régions dans les pays partenaires. Ce Fonds fiduciaire pourrait être une opportunité pour consolider le partenariat de l'UE avec les autorités locales et régionales, et dans les États membres de l'UE, et dans les pays partenaires ciblés.

Le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique a été mis en place officiellement lors du Sommet sur la migration de la Valette en novembre 2015, avec l'objectif de s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés, en favorisant le développement socio-économique et la sécurité dans les pays d'origine. Ses objectifs sont parfaitement conformes aux principes retenus

¹ Rapport du Parlement Européen sur « le rôle des autorités locales des pays en développement en matière de coopération au développement » (2015/2004(INI)). Juillet 2015.

² Communication de la Commission Européenne « Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement ». Mai 2013.

³ Programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP), la Global Taskforce des gouvernements locaux et régionaux et UN Habitat. Rapport 'Dialogue sur la localisation de l'Agenda pour le Développement Post-2015'. Octobre 2014.

dans l'Agenda européen sur la migration publié par la Commission européenne en mai 2015. Selon la Commission européenne, l'avantage du Fonds fiduciaire réside entre autres dans sa plus grande flexibilité et dans sa capacité d'apporter des réponses rapides aux situations de crise.

PLATFORMA est le réseau des gouvernements locaux et régionaux (GLR) et de leurs associations impliqués dans la coopération au développement entre l'Europe et les pays partenaires. PLATFORMA compte 34 membres : associations nationales, européennes et internationales, ainsi que des gouvernements locaux et régionaux individuels. Le Secrétariat est assuré par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (pour davantage d'informations, prière de consulter notre site (www.platforma-dev.eu)).

Depuis son lancement, PLATFORMA s'est activement engagée aux côtés des institutions européennes pour informer et participer de façon constructive à l'élaboration de la politique de développement de l'UE, en poursuivant deux objectifs majeurs : 1. Renforcer le soutien de l'UE à la gouvernance locale dans les pays partenaires, et 2. Renforcer le soutien de l'UE à la coopération décentralisée en tant qu'instrument pour la mise en œuvre de la coopération au développement.

En 2015, PLATFORMA a conclu un partenariat stratégique avec la Direction générale pour le Développement international et la coopération de la Commission européenne, par lequel les signataires s'engagent à réaliser des actions fondées sur des valeurs et objectifs communs afin de lutter contre la pauvreté et l'inégalité dans le monde et de promouvoir la démocratie et le développement durable.